



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 Février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux février, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 16 février, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; MME et MM LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, BORRELLY Adjoints ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, DELANGE, BROUXEL, TOMATIS, OZIL, MATHIEU, FREDERICKX, COMBE, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

POUVOIRS : Monsieur DELANGE à M. LIVENAI ; M. MATHIEU à M. LEFEVER ; Mme TRIBOLET à Mme LACROIX ; Mme OCTRUE à Mme BORRELLY ; Mme GUILLOT à Mme REMLINGER

ABSENTS : MM DELANGE, MATHIEU ; MMES TRIBOLET, OCTRUE, GUILLOT.

SECRETAIRE : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

- Délivrance de concessions dans le cimetière :

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
02/02/2016	Concession J 18	M. MILA ALONZO	30 ans	255 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles AV 354 et AV 362, 458 avenue du Mont Blanc pour 411 m² et 111 m²
- Parcelle AW 50, Bel Air pour 422 m²
- Parcelles AW 44, Bel Air pour 351 m²
- Parcelle AN 275, place de la Croix Blanche pour 190 m²
- Parcelle AV 129, 11 impasse des Peupliers pour 1 035 m²
- Parcelle A 37 et A 83, 40 place Victor Hugo, garage de 13.28 m² et appartement de 56.71 m²
- Parcelles AV 358 et AV 356, 458 avenue du Mont Blanc pour 286 m² et 313 m²
- Parcelles AV 359 et AV 360, 458 avenue du Mont Blanc pour 198 m² et 115 m²
- Parcelles AD 99 et AD 110, La Forge pour 148 m² et 294 m²
- Parcelles AD 97 et AD 108, La Forge pour 160 m² et 285 m²
- Parcelle AE 75, Prarieux pour 5 353 m²
- Parcelles AD 98 et AD 109, La Forge pour 154 m² et 290 m²
- Parcelle AS 128, 1 rue du Relais, un appartement de 65.98 m² et un garage

➤ Parc national de la Dombes :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de:

- Laurent WAUQUIEZ, président de la Région Rhône-Alpes/Auvergne qui propose une autre option à la création d'un parc naturel régional de la Dombes à savoir un programme sur mesures d'accompagnement et de mise en valeur de la Dombes comprenant des aides et des subventions de la Région en lien avec la Département en indiquant que si la première option offre des garanties elle se traduit aussi par une structure administrative supplémentaire représentant un coût de fonctionnement. Il demande l'avis entre les deux options aux collectivités dans les deux mois suivant la réception du courrier soit avant le 8 avril prochain.

- Michel RAYMOND, président de l'association de préfiguration pour la création d'un parc naturel régional de la Dombes qui salue l'initiative du président de la Région. L'association de préfiguration estime indispensable de construire collectivement un projet d'avenir durable pour le territoire de la Dombes.

Monsieur le Maire propose de retenir le programme d'accompagnement sur mesures et de ce fait de se retirer de l'association de préfiguration. S'ensuit un échange entre les membres de l'Assemblée.

Monsieur ROSENBERG propose de mobiliser la population sur un projet de territoire de la Dombes. Il indique que le Conseil Local de Développement Dombes Saône propose des soirées d'échanges et d'informations sur la démarche du PNR auront lieu sur le territoire pour informer et associer les habitants à ce projet de territoire. Une réunion aura lieu à la salle des rencontres le 24 février 2016 à 20 heures.

Après discussion, la délibération relative à ce point est reportée au prochain conseil municipal.

II) FINANCES

➤ **PSIG - avenants n° 1 aux marchés de travaux :** Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 février 2014, le Conseil a validé l'attribution des marchés pour la part qui concerne la commune pour un montant de 779 219.87 € HT représentant 25 % du montant total.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les avenants n°1 aux marchés de travaux tels que présentés ci-dessous. Ces derniers ont pour objet d'intégrer les remarques de la gendarmerie suite à la validation du DCE présentés ci-dessous et notamment l'agrandissement des garages dans le local technique.

N° lot	Désignation	Montant initial part commue	Montant avenant part commune	Nouveau montant	%
010	VRD	52 969.52 € HT	- 5 225.25 € HT	47 744.27 € HT	9.864
040	MAÇONNERIE	196 226.61 € HT	12 962.27 € HT	209 188.88 € HT	6.605
050	CHARPENTE BOIS	27 851.20 € HT	1 609.68 € HT	29 460.88 € HT	5.779
060	COUVERTURE - ZINGUERIE	24 117.16 € HT	1 198.60 € HT	25 315.76 € HT	4.969
070	ETANCHEITE	16 241.53 € HT	259.62 € HT	16 501.15 € HT	1.598
090	MENUISERIES INT.	28 989.00 € HT	- 1 278.00 € HT	27 711.00 € HT	4.408
380	PORTES DE GARAGES	6 060.00 € HT	840.00 € HT	6 900.00 € HT	13.861

➤Fournitures administratives et scolaires : groupement de commandes entre la communauté de communes Centre Dombes et les communes membres de la CCCD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Centre Dombes et les communes de Birieux, Bouligneux, Lapeyrouse, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy, Saint Germain sur Renon, Saint Marcel en Dombes, Sainte Olive, Saint Paul de Varax et Villars les Dombes souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de Saint André de Corcy au groupement de commandes, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires, désigne Mme Anne BRACQ, pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les éventuels avenants, issu du groupement de commandes

➤ **Requalification du centre bourg : demande de subvention**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de requalification du centre bourg qui a pour objectifs de :

- hiérarchiser les différents espaces en utilisant des revêtements qualitatifs et colorés
- repenser et densifier les zones de stationnements
- lutter contre les excès de vitesse
- organiser l'articulation des cheminements piétons en cohérence avec les nouveaux abords et ceux existants : habitat, pôle médical, résidence séniors, commerces de proximité...

Le coût des travaux incluant la rue de la Platière et les places Victor Hugo et Anciens Combattants s'élève à 546 394.00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

Commune de Saint André de Corcy via un emprunt :	366 394.00 € HT
Etat (fonds de soutien à l'investissement public local :	100 000.00 € HT
Département :	80 000.00 € HT
TOTAL :	546 394.00 € HT

et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ou au titre de la DETR, de la Région au titre du CDDRA, du Département et de tout autre partenaire potentiel au taux le plus élevé possible.

III) PERSONNEL

➤ **Adhésion au CNAS** : Monsieur le Maire expose que depuis le 21 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Elles en déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie du personnel de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au CNAS, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion, accepte de verser au CNAS une cotisation annuelle correspondant à un montant forfaitaire à multiplier par le nombre d'agents titulaires. Pour l'année 2016 ce montant s'élève à 197.89 € par agent pour une année pleine.

➤ **Convention de mise à disposition exceptionnelle de personnel** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Villars-les-Dombes souhaite la mise à disposition de la policière municipale pour une durée de 2 jours, du 15 au 16 juillet 2016, à l'occasion de l'arrivée du tour de France.

A cet effet, une convention de mise à disposition a été rédigée. Elle fixe notamment la situation administrative de l'agent pendant la mise à disposition ainsi que les conditions financières.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de Madame Céline RICHARD, brigadier de police municipale au bénéfice de la commune de Villars-les-Dombes pour l'arrivée du tour de France les 15 et 16 juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

IV) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ 20^{ème} festival de "Cuivres en Dombes" : concert gratuit le samedi 23 juillet 2016 à 17 heures avec l'orchestre d'harmonie des jeunes stagiaires de la Fédération musicale de l'Ain.

➤ Monsieur LEFEVER remercie les membres de la "commission Information" pour le travail effectué pour le bulletin municipal 2016. Il rappelle les dates des "commissions finances " à savoir 27 février et 12 mars 2016.

➤ Monsieur JULIAT indique que l'association la Sereine a déménagé dans les nouveaux locaux. Il transmet les remerciements du comité directeur de la Serine pour l'accompagnement de la commune.

➤ Madame BORRELLY informe l'Assemblée de sa démission de son mandat de maire adjointe et de conseillère municipale.

➤ Monsieur LIVENAIS indique que les travaux pour l'arrêt de car devant le bâtiment Vieux Marseille est en cours de réalisation et que les travaux de prolongation du trottoir à la gare sont achevés.

➤ Madame COMBE évoque les problèmes rencontrés route de Neuville suite à la mise en place, à titre provisoire, des écluses afin de ralentir la vitesse. Monsieur LIVENAIS indique que tous les lundis matins, les services techniques doivent remettre en place la signalisation et les plots qui sont régulièrement enlevés et poussés sur les bas-côtés.

Madame COMBE indique que les sanitaires publics à l'atelier 208 sont toujours fermés. Monsieur le Maire répond que ces sanitaires seront ouverts le matin et fermés le soir par les agents.

Suite à l'installation du docteur PICOD au pôle santé, madame COMBE souhaite connaître le devenir de la salle Jacques Brel. Madame LACROIX répond que cette salle sera remise à disposition des associations et pourra être utilisée pour des rendez-vous dans le domaine social afin de conserver une certaine confidentialité pour les demandeurs.

➤ Suite au décès de Madame MILA ALONSO, Monsieur LOREAU salue son engagement au service de la commune.

➤ Monsieur ROSENBERG se propose pour adresser des informations sur le PNR par courriel à tous les élus afin de permettre un échange sur ce sujet.

➤ Monsieur OZIL rappelle le courrier adressé à Monsieur BAROIN, président des maires de France. Il indique que l'AMF a édité un opuscule sur la laïcité et propose de créer un groupe de travail au sein du conseil pour déployer la laïcité par des initiatives simples. Monsieur LOREAU que des actions ont d'ores et déjà été mise en place au sein du Pôle enfance et notamment à la cantine.

Monsieur OZIL fait le compte-rendu du groupe de travail sur le PLU. Il indique que la prochaine réunion aura lieu sur le site du lotissement des Pommiers. Le but étant de faire une analyse des projets réalisés ces dernières années afin d'anticiper les inconvénients et les déficiences des futurs projets présentés.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie Muriel BORRELLY pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

La Secrétaire de Séance,
Simone BORROD

Le Maire,
Jean-Pierre BARON